

## Rapport de diagnostic d'une installation en assainissement non collectif.

**Objet :** contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier

**Référence du rapport :** 221001

---

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), émet un avis réglementaire en tenant compte des constats de l'agent du service ou de son prestataire lors de la visite et des pièces justificatives transmises avant la rédaction du rapport. Les déclarations du propriétaire ou de son représentant lors de la visite ne peuvent suffire à obtenir la conformité de l'installation telle que le précise la réglementation. Les installations doivent être accessibles pour en assurer la vérification et l'entretien.

Dans le règlement de service sont indiquées les fréquences de visite des contrôles selon l'avis rendu et l'impact des pollutions recensées.

Le diagnostic a eu lieu le **22/11/2022** à l'adresse suivante :

- Adresse de l'installation : 1635 Route Napoléon - sous l'Eglise
- Commune : 38350 / La salle en Beaumont
- Personne présente le jour du rendez-vous : [REDACTED]
- Références cadastrales : AB 779

### Coordonnées des interlocuteurs du service :

Propriétaires référents :

- Adresse : - / -

Payeur : Maitre JACQUIER Sandrine

- Adresse : 9 Grande Rue / 38350 - La Mure

Merci de vérifier les coordonnées ci-dessus.

### Résumé des informations sur le rapport :

- Page 1 : coordonnées et adresse de facturation
- Page 2 : informations utiles
- A partir de la page 3 : rapport technique
- Page 5 : avis du service et constats
- Annexe : des annexes peuvent être joints au besoin au rapport  
Exemple : Plan, extrait de guide technique, etc.

## Avant de lire la partie technique

---

Vous trouverez ci-dessous un lexique des termes techniques de ce rapport ainsi que des informations sur les installations d'assainissement non collectif.

### Lexique :

Eaux vannes : eaux polluées rejetées à partir d'un WC

Eaux ménagères : eaux polluées rejetées à partir d'un évier, lavabo, douche, lave-linge ou lave-vaisselle. Elles sont aussi appelées « eaux grises ».

Eaux usées : ensemble des eaux vannes et ménagères.

Eaux pluviales : eaux récupérées par les gouttières des toitures lors des précipitations.

Pièces principales : unité utilisée pour déterminer la capacité maximale normale d'une habitation. Elle est utilisée uniquement pour les habitations.

Equivalent-habitant : est une unité qui quantifie la quantité de pollution produite par les activités au sein d'un bâtiment. L'installation de traitement des eaux usées doit avoir une capacité de traitement au moins égale à cette valeur pour épurer les eaux usées et ne pas dysfonctionner.

### Une installation d'assainissement non collectif, c'est quoi ?

Une installation d'assainissement non collectif doit assurer la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées dans le temps. Les eaux usées sont composées d'une pollution double présente à la fois sous forme de matière hautement comatante et une partie soluble présente dans les eaux.

Pour traiter les eaux usées, deux phases sont essentielles :

- **Le prétraitement** qui assure la séparation entre la partie matière et la partie liquide. Il permet de protéger du colmatage le second ouvrage.

Exemple : Fosse septique, fosse toutes eaux, bac graisse.

- **Le traitement** qui assure le traitement de la partie liquide grâce aux bactéries des eaux usées en présence d'oxygène. Ce système est plus sensible au colmatage. Il en existe de nombreuses formes.

Exemple : tranchées d'épandage, filtre à sable, etc.

L'entretien est donc impératif sur les installations pour éviter tout dysfonctionnement, colmatage désastreux et une diminution sévère de la capacité de traitement.

Toutes les installations font l'objet d'entretien pour leur fonctionnement. En cas de doute, vous pouvez contacter le SPANC, pour obtenir des informations sur votre filière.

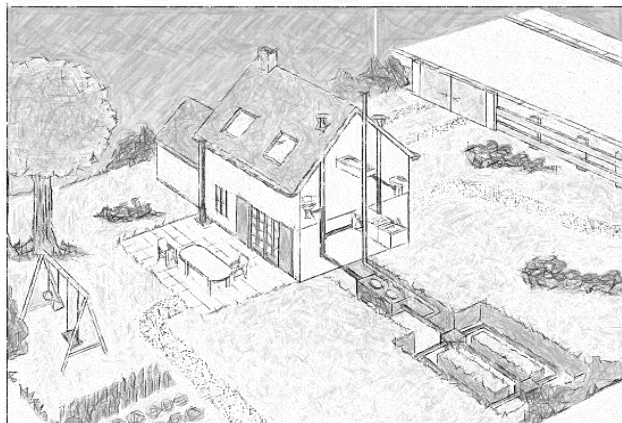
### Vous retrouverez des informations sur l'assainissement non collectif sur les sites internet suivants :

- [www.ccmatheysine.fr](http://www.ccmatheysine.fr)
- [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

### Règlement de service :

- [www.ccmatheysine.fr](http://www.ccmatheysine.fr) :

Onglet à consulter > développement durable > eau et assainissement > Spanc



## Producteur d'eaux usées

---

Description du bien ou des bâtiment(s) et de leurs activités : **maison**

Type d'eaux usées produites : **eaux usées domestiques**

Année de construction du bâtiment : inconnue / de la filière de traitement : inconnue

Fréquence d'usage : **principal**

Nombres de pièces principales totales : **5**

Ou nombre d'équivalents habitants estimés : **5**

Commentaires sur le(s) bâtiment(s) :

- **pas de commentaire**

## Eaux pluviales

---

Les eaux pluviales sont-elles raccordées avec les eaux usées ?

- **non**

Où les eaux pluviales sont rejetées ?

- **réseau EP**

Commentaires sur les eaux pluviales :

- **pas de commentaire**

## Prétraitement

---

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles raccordées ensemble ?

- **oui**

Quel est le type de prétraitement des eaux vannes ? Est-il accessible ?

- **Fosse toutes eaux de 3000 L supposé**
- **accessible**

Commentaires sur le prétraitement :

- **La fosse est pleine et nécessite une vidange rapidement**
- **Le volume de la fosse devra être vérifié au moment de la vidange par l'entreprise agréée de vidange retenue.**
- 

Y a-t-il un prétraitement spécifique pour les eaux ménagères ? Est-il accessible ?

- **non**
- **non concerné**

Commentaires sur le prétraitement :

- **pas de commentaire**

## Ventilation

---

La ventilation du prétraitement convient ?

- **non, ventilation absente**

Commentaires sur la ventilation :

- **Il serait préférable de remonter une ventilation secondaire de diamètre 100 mm avec un extracteur à 40 cm au dessus du faitage.**

## Traitement

---

Le traitement réceptionne toutes les eaux usées ?

- **oui**

Quel est le type de traitement ? Est-il accessible ?

- **Filtre à sable drainé de 25m<sup>2</sup>**
- **accessible**

Commentaire sur le traitement :

- **pas de commentaire**

L'implantation de la filière pose-t-elle problème ?

## Ouvrage complémentaire

---

Quel est le type de l'ouvrage annexe ? Est-il accessible ?

- **pas d'ouvrage**
- **non concerné**

Commentaires sur l'ouvrage annexe :

- **pas de commentaire**

## Evacuation eaux usées

---

Comment les eaux usées sont-elles évacuées ? Est-ce accessible ?

- **inconnu**
- **non accessible**

Commentaire sur l'évacuation des eaux usées :

- **il est recommandé de savoir où s'évacue le rejet du filtre à sable.**

## Documents

---

Des documents sur la filière sont disponibles (étude, factures, plan, ...) ?

- **demande**

Des justificatifs d'entretien sont disponibles (bordereau de vidange, facture) ?

- **non**

## Entretien

---

La dernière vidange de la fosse a été réalisée le ? Par ?

- **indéterminé**
- **indéterminé**

## Conclusion

---

**L'avis réglementaire** : est un avis délivré à l'instant du contrôle. Il précise la présence des ouvrages et l'impact qu'engendre l'installation sur l'environnement et la santé des personnes. Il précise les obligations réglementaires associées.

L'avis du service est **non-conforme** compte tenu de :

- Installation ne répondant pas aux exigences réglementaires

### **Travaux de mise en conformité et délai :**

- Les travaux suivants sont à réaliser **dans les meilleurs délais** :  
La fosse toutes eaux doit être vidangée.

**Les constats sur le bon fonctionnement et l'entretien** : ce sont les éléments constatés lors de la visite sur le fonctionnement de l'installation, l'entretien et de son usure. Les éléments notés sous ce paragraphe peuvent porter atteinte au fonctionnement de l'installation et à sa durée de vie s'ils ne sont pas modifiés :

- Le fonctionnement de la fosse est altéré par le manque d'entretien et le défaut de ventilation secondaire.
- Il serait préférable de connaître la destination du rejet du filtre à sable.

Travaux et entretien conseillés :

- La vidange doit être réalisée par une entreprise agréée (lorsque la hauteur de boues atteint 50% dans la fosse),
- Il serait préférable de remonter une ventilation secondaire de diamètre 100 mm avec un extracteur à 40 cm au dessus du faitage,
- Poursuivre l'entretien de la filière.

Fait le 22/11/2022

**Intervenant ayant réalisé le contrôle : CR - Nicot Contrôle**